

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 8 octobre 2024

Délibération ou arrêté n°52

Date de convocation :
03/10/2024

Date d'affichage :
14/10/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 14

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

Subvention CCAS

L' an deux mille vingt quatre, le huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot-Robit, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Etaient excusées : M. Claude Merlin avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
M. Aires Ferreira avec pouvoir à M. Benoit Gance
M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Xavier Dubernard

Etait absente : Mme Angéline Darras

Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité

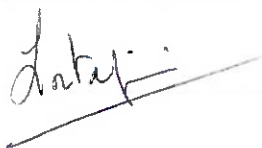
Décide

- de verser une subvention de 5 000 € au CCAS ;
- dit que les crédits sont inscrits au compte 657363.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
11/10/2024

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie – Copé

Le Maire




Thierry LINEATTE

Et publication et notification du
14/10/2024

